

Un livre encore vert

Lorraine Hébert

Numéro 3, été–automne 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/28535ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Quinze

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hébert, L. (1976). Un livre encore vert. *Jeu*, (3), 4–9.

un livre encore vert

“l’action corrigera l’action”?

En matière de politique théâtrale, le ministère des Affaires culturelles semble tout à coup pressé d’agir, à coup sûr, sans prendre trop de risques. Avant même d’avoir procédé à une consultation sérieuse ou à tout le moins assez représentative des artisans des théâtres, bon nombre de politiques et de priorités sont déjà définies, explicitement ou implicitement, par la nature même et les conséquences des pratiques prônées dans le Livre vert sur notre évolution culturelle. Quant aux consultés d’avant et d’après la publication de ce Livre vert auxquels il nous renvoie souvent: les Directeurs de conservatoires, de troupes ou de compagnies professionnelles, les Autorités municipales et scolaires, on remarque bien aisément l’absence parmi eux de ceux dont parle abondamment (trop peut-être?) le Rapport Miville-DesChênes¹ sur la situation du théâtre au Québec*. Le ministère espère-t-il ainsi les inciter à se manifester tout en ménageant certaines susceptibilités? Ou craignait-il une analyse trop incisive de la situation du théâtre au Québec?

Quoi qu’il en soit, dans la perspective ministérielle d’une politique théâtrale enfin basée sur une consultation et concertation permanentes et bidirectionnelles, il ne faudrait pas oublier trop de monde... Il faut insister sur le rôle des Associations du Jeune Théâtre et des Auteurs dramatiques et sur celui des regroupements populaires qui ne sauraient que mieux orienter, élargir et approfondir les vues du ministère en matière de régionalisation, de décentralisation, de promotion de la création et de la diffusion au profit du plus grand nombre.

* Les troupes du Jeune Théâtre, l’Association qui les représente et le Centre d’essai des auteurs dramatiques.

1. Document déposé au ministère des Affaires culturelles, le 21 mars 1974.

Pourquoi donc cette précipitation soudaine? La situation du théâtre au Québec est-elle si menacée ou menaçante? Une consultation auprès d'un aussi grand nombre d'artisans est-elle trop onéreuse ou encombrante?

quelques pièces maîtresses d'une politique théâtrale

Si l'on en croit le Livre vert, l'inaccessibilité des travailleurs, des gens âgés, des jeunes et même de régions entières aux grandes productions de Montréal ou de Québec, l'absence d'une politique éclairée d'aide à la création, gage d'une meilleure qualité de production et de gestion des deniers publics, des lacunes évidentes dans l'éducation au théâtre par le théâtre et dans les programmes de formation professionnelle empêchent tout nouveau système de création et de diffusion d'être efficace. À moins d'une action concertée et bien orchestrée pour abolir radicalement ces facteurs négatifs, les mécanismes administratifs les plus brillants, l'industrie théâtrale elle-même, tourneront à vide.

La création comme la diffusion doivent donc être encouragées dans une optique de décentralisation, de régionalisation et de démocratisation du théâtre. Ainsi le ministère propose-t-il d'intervenir ou d'investir dans tous les secteurs névralgiques comme la région, l'école et les conservatoires, en utilisant au maximum les ressources matérielles, financières et humaines déjà disponibles dans les compagnies théâtrales, les troupes professionnelles ou semi-professionnelles, quitte même à les recycler en fonction d'un théâtre de tournée, de régionalisation, d'un théâtre pour enfants, etc... Quant au théâtre de pointe ou de recherche et aux troupes qui s'y adonneraient, on les encouragerait aussi, mais dans une "proportion déterminée". Le Livre vert fait-il allusion aux ressources peut-être utilisables de secteurs secondaires ou parallèles comme le Jeune Théâtre, le théâtre d'amateurs, le Centre des auteurs dramatiques? Pour répondre à cette question, il faudrait comprendre les distinctions que semble vouloir maintenir le ministère entre troupe professionnelle, semi-professionnelle et d'amateurs. Le texte du Livre vert n'est pas vraiment clair, ses orientations vraiment nettes, si l'on ne peut répondre à ces questions, d'autant plus qu'on y parle généreusement de régionalisation, de démocratisation du fait théâtral, d'aide à la création sous toutes ses formes, à tous les niveaux. Il faudrait bien en arriver à s'entendre sur les politiques qui devraient assurer une plus grande accessibilité de la population à la création théâtrale.

Autre question: faut-il vraiment voir le rapport création-diffusion comme un rapport production de qualité—consommation de masse? La tentation est grande, pour rendre un système théâtral opérant, de distinguer créateur et destinataire, création et participation, et de confondre ainsi création et production sélective, diffusion et consommation de masse, théâtre régional et distribution régionale d'un certain théâtre.

pour éviter le casse-tête chinois: réduction des pièces, des joueurs, des combinaisons et permutations possibles.

a. l'aide à la création: une administration de la diffusion?

Une fois les critères définis par le Conseil de la culture, le ministère favorisera toutes les troupes qui peuvent assurer des productions de qualité, une certaine continuité, une certaine stabilité économique.

Plus importante, plus rationnelle, plus facile d'accès, cette aide ne devra favoriser que la qualité. Nous n'avons pas les moyens de nous satisfaire du médiocre. (...) Dès que les politiques et priorités de l'Etat seront clairement définies, les critères du Conseil de la culture étant connus, l'aide financière aux troupes de théâtre sera en fonction de ces politiques, priorités et critères. Le ministère favorisera dans toute la mesure du possible des plans d'action de deux ou trois ans, en fonction de la capacité des troupes à les préparer et à les réaliser en les respectant. (p. 115)

Pour répondre toujours à des objectifs de décentralisation, de régionalisation et d'éducation au théâtre ou à la culture, on encouragerait donc d'abord les troupes professionnelles et semi-professionnelles capables d'aller s'installer en permanence (deux à trois ans) dans une région donnée, tout en assurant autour d'elles le rayonnement des productions des grandes villes.

Ces troupes seront vite des lieux privilégiés de la création théâtrale et deviendront des moyens importants d'éducation à la culture. En plus d'assurer l'existence de ces troupes régionales et de leur permettre un rayonnement autour des villes où elles résideront, il faut garantir aux citoyens qui n'habitent pas à Montréal et à Québec le meilleur accès possible au théâtre qui s'y fait. Pour y arriver, il faudra convenir avec les troupes subventionnées qu'elles devront faire des tournées. (p. 116)

Les troupes plus jeunes, moins expérimentées, presque inévitablement en difficulté, qui ne connaîtraient pas ou ne pourraient pas faire ce qui se fait à Montréal ou à Québec seraient-elles, dans cette politique de régionalisation, exclues du circuit des subventions, donc privées de créer et de diffuser leurs propres productions régionales?

Toutes les troupes qui ne pourraient pas répondre aux critères des troupes professionnelles, parce que de toute façon elles ne veulent pas fonctionner selon ce modèle, seraient logiquement encouragées à se cantonner dans le théâtre d'amateurs, au sens où semble l'entendre le Livre vert; en termes pratiques, elles jouiraient du double appui, ou de l'encouragement bien intentionné de deux ministères, ceux de la Culture et des Loisirs!

Même si le ministère avait beaucoup plus d'argent, devrait-il continuer à appliquer les mêmes critères pour l'attribution d'une subvention? Il semble que le ministère doive s'interroger pour savoir si son aide doit aller à ceux qui ont fait

leurs preuves, à ceux qui sont établis, à ceux qui sont organisés ou plutôt à ceux qui commencent, à ceux qui n'ont rien ou si peu sur le plan administratif, à ceux qui ont l'audace, l'imagination et la volonté de créer et de faire du nouveau? Toute la question est là. La poser c'est y répondre. (Rapport Miville-Des Chênes, p. 71)

Le ministère, dans son Livre vert, y répond déjà à sa façon.

Il ne sera donc plus question d'aider uniquement les troupes en difficulté et indirectement par la force des choses, de favoriser ainsi par les deniers publics une forme de mauvaise gestion. (p. 116)

Le théâtre amateur, le chant choral sont les moyens les plus faciles et les plus disponibles d'accéder à la création culturelle et sont avant tout des loisirs pour ceux qui s'y adonnent. Une politique efficace du Loisir ne peut les exclure sous prétexte qu'il y a un ministère des Affaires culturelles. (p. 121)

Doit-on comprendre que le ministère distinguerait deux sortes de théâtre, comme deux types de création? Y aurait-il deux cultures, une de ville, une de campagne, ou, si l'on préfère, une de profession, l'autre de loisir? Dans ce nouveau système de création-subvention-diffusion, il semble bien que la culture élitaine soit la pièce maîtresse, la culture populaire, sa pierre d'achoppement.

b. la diffusion: une opération rentable de création et d'éducation au théâtre?

Parallèlement à une aide sérieuse et mieux administrée surtout aux troupes de Montréal et de Québec, puisque le bon théâtre s'apprend et se fait là, on veillera à ce que, toujours avec les deniers publics, le public en général soit mieux préparé à goûter et juger les productions qu'on leur offre.

L'Etat devra travailler à ce que les goûts et l'appréciation du public aient un effet sur les bénéfices et les ressources des troupes. (p. 116)

Ainsi, on incitera et on aidera les troupes subventionnées à perpétuer leur public, aux frais du public. Et ceux qu'on nomme les spectateurs, en ne leur attribuant que la fonction de destinataires de la culture (des autres), quand exerceront-ils leur culture? Et combien seront-ils?

On apprend mal à trente ans à aller au théâtre, comme on apprend pas facilement à lire à cet âge. (...) Le ministère devra donc, dans une action concertée avec les autorités municipales et scolaires, la direction des conservatoires et les directeurs de troupes de théâtre pour enfants ou non, augmenter la diffusion du théâtre pour enfants, permettre l'établissement d'un lien pédagogique entre l'enfant et le théâtre et faciliter l'accès du plus grand nombre sinon de tous les jeunes dans le cadre de l'enseignement, à l'un ou l'autre des aspects de la création artistique. (p. 118)

La création de nouvelles troupes de théâtre pour enfants, l'invitation lancée à toutes les autres de faire aussi du théâtre pour enfants, l'orientation en ce sens des programmes des conservatoires garantirait vraisemblablement, de l'avis du ministère, une relève de spectateurs plus avertis, donc plus à même d'exiger des créations de meilleure qualité. Et l'accès de tous les jeunes et des enfants au théâtre et aux nouvelles valeurs qu'il doit véhiculer contribuerait sans doute à améliorer la qualité de la vie et de l'environnement...

La canalisation comme le recyclage et la normalisation de toutes les énergies créatrices et culturelles peuvent-ils être des facteurs suffisants de renouvellement et de transformation des valeurs? Le Théâtre comme l'École peuvent-ils être révolutionnaires, si, au nom d'une certaine Culture, on empêche les jeunes et les enfants d'inventer leurs propres valeurs? D'autre part, est-il si simple de faire du théâtre pour enfants, qu'on puisse inviter, sans hésiter ni choisir, toutes les troupes à en faire, sans exiger de compétence particulière? Comme si le passage d'un auditoire d'adultes à un auditoire d'enfants ne posait que peu de problèmes. Et l'enfant, face à la machine distributrice et à l'appareil pédagogique: que lui prépare le Livre vert?

la politique: un jeu trop simple ou trop bien administré?

Si l'on en croit toujours le Livre vert, de quelques pierres on fera bien des coups... Tous les éléments susceptibles de faire rouler le système création-diffusion-consommation seraient réunis et exploités de sorte que dans l'Industrie théâtrale, rien ne se perde, rien ne se crée... et toujours au profit du plus grand nombre. Créateurs-diffuseurs et consommateurs constitueraient les rouages d'une énorme machine de production qui, grâce à des investissements sûrs et contrôlés et à une gestion basée sur le principe de l'offre et de la demande, favoriserait une création plus large et de meilleure qualité et ce, proportionnellement à l'accroissement du nombre des consommateurs et de leur niveau d'éducation. Dans une première étape de mise en circulation du produit, une sélection pertinente des producteurs, une étude sérieuse des marchés régionaux assureraient une production et une diffusion et du produit et du besoin de consommation culturelle. L'augmentation des producteurs et de la production suivrait donc "dans une proportion déterminée" celle des consommateurs avertis. Une normalisation du produit permettrait aussi une consommation plus large, et le souci constant de la qualité, un développement et une amélioration de la vie culturelle québécoise...

Cette explication peut-être réductrice du système que sous-tendrait en gros la politique théâtrale du ministère, permet toutefois de souligner les limites et les dangers de toute politique culturelle à laquelle, pour des raisons d'efficacité, on substitue une administration centralisatrice de la culture.

La culture est un phénomène essentiellement lié à l'existence de classes sociales. Vouloir le reconnaître, c'est privilégier une politique qui encourage l'expression et la circulation d'une pratique culturelle inhérente à chacun des milieux. En ce sens, la décentralisation et la régionalisation sont des modes de démocratisation du fait culturel à la condition cependant, que les structures administratives que l'on veut mettre en place soient autre chose que des administrations locales d'une pratique culturelle dont la référence serait Montréal ou Québec. Or, si l'on en croit le Livre vert, les Conseils régionaux de la culture risquent bien de ressembler à des succursales de distribution de la culture des grands centres, ou encore, à des entreprises locales de sélection des meilleurs producteurs et productions. Pour éviter d'attaquer de front la problématique culturelle québécoise, ce qui impliquerait qu'on veuille bien remettre en cause une conception et une pratique élitaires de la culture, le ministère se retranche de façon trop évidente derrière les énoncés de principe et l'appel à la consultation et la concertation bidirectionnelles. Mais entre qui et qui souhaite-t-on établir la communication si, quand on parle de création et de diffusion, on occulte les trois quarts des artisans culturels et toute pratique populaire de la culture? Il semble bien que, pour éviter aussi une trop grande diversification des politiques et des structures administratives, on cède à la tentation de confondre culture régionale et régionalisation d'une certaine culture; culture populaire et popularisation d'une certaine culture; actualisation des pratiques culturelles et normalisation d'une certaine pratique, accessibilité à la création sous toutes ses formes et à tous les niveaux et consommation standardisée et massive d'une certaine création...

un document de travail ou l'ébauche d'une grande pétition de principe?

Postuler en définitive, sous des dehors de politique culturelle, que la culture est une denrée de luxe à laquelle tous devraient avoir accès, n'est-ce pas aussi vouloir faire la preuve, à court terme, que la culture comme sa gestion ne peut provenir que d'une Élite, qu'elle soit de ville ou de campagne? L'asphyxie par le haut est une menace; la mise en circulation d'une vie culturelle dans la rue, le quartier, la région, un risque encore plus grand de perdre un certain contrôle idéologique. Le Livre vert n'a pas osé s'aventurer dans ces lieux... Peut-être est-il encore trop vert pour parler d'échange multi-directionnel et de transformation continue de la vie comme de la culture québécoises!

lorraine hébert